

VILLE DE
SAINT MÉDARD
EN JALLES



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

VERSEMENT DE SUBVENTIONS A DES ASSOCIATIONS. AUTORISATION

Séance du 25 juin 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt cinq juin à dix-neuf heures.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Jacques Mangon, maire.**

Présents :

M Mangon, M Augé, Mme Layrisse, Mme Dumas, M Acquaviva, M Dubos, Mme Thibaudeau, Mme Hanusse, M Claudin, Mme Picard, Mme Alhaitz, Mme Nardini, M Alban, M Pages, M Bouteyre, Mme Baron, Mme Barrière, M Auffret, M Roucher, M Delpech, M Garnier, Mme Rivière, Mme Durand, M Guichoux, M Cases, M Morisset, M Cristofoli, M Ouillade

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

M Braun à Mme Dumas
Mme Le Moller à M Garnier
M Leblond à M Acquaviva
Mme Demare à Mme Layrisse

Absent(s) :

M Demanes, M Barat, Mme Rigaud

Secrétaire de séance : Mme Françoise Hanusse.

La séance est ouverte,

Délibération du : 25 juin 2019
Rendue exécutoire le : 27 juin 2019
Publiée le : 27 juin 2019

Signé : Le maire Jacques Mangon

Délibération du conseil municipal

Séance du 25 juin 2019

VERSEMENT DE SUBVENTIONS A DES ASSOCIATIONS. AUTORISATION

Mme Vanessa Dumas, Adjointe au maire déléguée à la Culture, à l'animation, aux grands événements, à la vie associative et aux jumelages présente le rapport suivant.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer des subventions à plusieurs associations pour des projets spécifiques :

- APF France Handicap : 200,00 €,
- la Compagnie « C'est pas commun », dans le cadre d'un soutien à la création artistique et en vue d'une résidence d'artistes sur la commune en septembre 2019 : 750,00 €,
- l'Agence de Médiation des Pays du Sahel, pour l'organisation de la 8ème Biennale des littératures d'Afrique Noire, du 6 au 9 novembre 2019 : 1 500,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide le versement des subventions aux associations ci-dessus.

Impute les sommes correspondantes à l'article 6574, au budget principal de l'exercice en cours.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **L'UNANIMITE**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles
le 25 juin 2019
pour expédition conforme
Le maire,



Jacques Mangon



-  HELIOS : comptabilité publique
-  ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Desrosier Céline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DG19_073
Date de la décision:	2019-06-25 00:00:00+02
Objet:	VERSEMENT DE SUBVENTIONS A DES ASSOCIATIONS. AUTORISATION
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	7.5.2 - accordées aux associations
Identifiant unique:	033-213304496-20190625-DG19_073-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
033-213304496-20190625-DG19_073-DE-1-1_0.xml	text/xml	920
nom de original:		
DG19_073.pdf	application/pdf	417885
nom de métier:		
70_DE-033-213304496-20190625-DG19_073-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	417885

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	27 juin 2019 à 15h20min28s	Dépôt initial
En attente de transmission	27 juin 2019 à 15h20min29s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	27 juin 2019 à 15h20min56s	Transmis au MI
Acquittement reçu	27 juin 2019 à 15h23min10s	Reçu par le MI le 2019-06-27